

Le lundi 26 octobre 2009, le vingt six octobre deux mille neuf à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

Monsieur Franck GUREGHIAN
Madame Annie Paule VAUDE
Monsieur Yannick KERHARO
Monsieur Laurent MARECHEAU
Monsieur Jérôme GILLE
Monsieur André BLANCHARD
Monsieur Denis PETIT
Monsieur Claude SCRABALAT
Monsieur Hervé RENAULT
Madame Marie Odile LECLERE
Madame Marie France MOURLON
Monsieur Jean Jack VELY
Monsieur Guy RIFFE
Monsieur Bernard GASSMANN
Monsieur Michel ARNOULD
Monsieur Patrice MOUSEL
Monsieur Stéphane DORUCH
Monsieur Jean Michel LIESCH
Monsieur Jacky FAUCHEUX

Absents excusés suppléés

Madame Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Madame Sylvie PEREIRA
Monsieur Claude VIGNON, excusé, suppléé par Monsieur Eloi VERDELET
Monsieur Eric PINIARSKI, excusé, suppléé par Monsieur Gérard PARGNY
Monsieur Max BOIRAMÉ, excusé, suppléé par Monsieur Christophe MADELAIN

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur Alain BOURDAIRE, excusé pouvoir à Monsieur Yannick KERHARO
Monsieur Jean – Claude VAILLANT, excusé pouvoir à Monsieur Patrice MOUSEL

Absent excusé :

Monsieur James COQUART

Absents

Madame Nicole GLADE
Monsieur Laurent DAUPHINOT
Monsieur Yannick HAVY

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 596
Acquisitions foncières Parcelles ZB 62
Commune de Warmeriville
25 pour

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes à l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée ZB 62 lieudit "La Fosse Pichet" pour une contenance de 3ha 12a 64ca sur Warmeriville appartenant à la Commune d'Isles sur Suipe et située sur les emprises de l'extension de la zone d'activités.

Ce parcellaire constitue une partie de la 4^{ème} tranche de viabilisation de ce secteur à vocation économique située le long du RD20 (partie commerciale)

Ces terres à usage agricole sont actuellement louées depuis le 1er octobre 1981 par bail à long terme à la SCEA « les épinettes » (Monsieur et Madame Jean - Pierre DETOUCHE)

L'estimation des DOMAINES fait apparaître un prix global de 125 056 € (y compris l'indemnisation de l'exploitant).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la dite parcelle aux conditions suivantes :

- prix principal au propriétaire	101 848,79 €
- indemnités de l'exploitant	<u>13 289,80 €</u>
(sur seulement 1ha 64a 60ca)	
PRIX TOTAL	115 138,59 €

AUTORISE le Président à intervenir pour signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier (promesse de vente, accord d'indemnisation, acte de vente, etc...)

La dépense sera inscrite au budget Annexe Zone d'activités du VAL DES BOIS » à l'article 6015.

N° 597
Acquisitions foncières Parcelles ZB 33 et 48p
Commune de Warmeriville
25 pour

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes à l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées ZB 33 et 48 p lieudit "La Fosse Pichet" pour une contenance de 6ha 74a 26ca sur Warmeriville appartenant aux consorts DETOUCHE Jean-Pierre et Madeleine et situées sur les emprises de l'extension de la zone d'activités.

Ce parcellaire constitue une partie de la 4^{ème} tranche de viabilisation de ce secteur à vocation économique située le long du RD20 (partie commerciale)

Ces terres à usage agricole sont actuellement louées par bail à long terme à la SCEA « les épinettes » (Monsieur et Madame Jean - Pierre DETOUCHE)

L'estimation des DOMAINES fait apparaître un prix global de 269 704 € (y compris l'indemnisation de l'exploitant).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir lesdites parcelles aux conditions suivantes :

- prix principal au propriétaire	219 134,50 €
- indemnités de l'exploitant (sur 6ha 74a 26ca)	<u>54 439,75 €</u>
PRIX TOTAL	273 574,25 €

AUTORISE le Président à intervenir pour signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier (promesse de vente, accord d'indemnisation, acte de vente, etc...)

La dépense sera inscrite au budget Annexe Zone d'activités du VAL DES BOIS » à l'article 6015.

N° 598
Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire
Participations parentales périscolaires et tarifications 2010
25 pour

M. Claude SCRABALAT, Vice - Président en charge de la commission scolaire et périscolaire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 6 octobre 2009.

Un point a été fait d'une part sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2009/2010 et d'autre part sur les crédits scolaires déjà consommés dont les montants ont été communiqués aux directeurs d'écoles.

Une information leur a été donnée également sur le montant des subventions 2009 aux coopératives scolaires.

La commission propose les tarifications 2010 suivantes liées à l'accueil périscolaire.

Accueil du matin	:	1.90 €
Accueil du soir	:	0.75 € la 1 ^{ère} heure (tous les sites sauf Bazancourt 0 €) 1.90 € la 2 ^{ème} heure

Concernant l'activité de restauration scolaire du midi, la proposition suivante est formulée :

Ecole	Prestataire	Proposition Participations parentales 2010	Pour information participations parentales 2009	Evolution	Coût total du service 2008	Pourcentage familial
Auménancourt	A.P.I.	5.10 €	4,85 €	+ 0,25 €	7,24 €	70%
Bazancourt	Collège	4,50 €	4,20 €	+ 0,30 €	7,08 €	62%
Boult s/ Suipe	A.P.I.	5.10 €	4,95 €	+ 0,15 €	6,50 €	78%
Isles s/ Suipe	A.P.I.	5.10 €	4,95 €	+0,15 €	9,66 €	53%
Warmeriville	A.P.I.	5,10 €	5,05 €	+ 0.05 €	6,87 €	74%

Repas adulte (tous les sites) : 4,30 € (avantage fiscal en nature « nourriture » pour 2009)

Participation pour enfants allergiques : 2,30 € (prestation panier repas)

Majoration repas enfant extérieur : + 1,74 €

Dépassement d'horaire pour départ tardif récurrent dans les services périscolaires (après 18h30) : 14,40 € par demi - heure entamée et par jour

La commission a émis un avis favorable sur ces tarifications.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

EN PREND NOTE et

VALIDE les participations parentales périscolaires proposées ci-dessus et les autres tarifications particulières, qui seront intégrées dans le livret d'animation 2010.

N° 599
Compte rendu de la commission scolaire et périscolaire
Actions périscolaires
Orientations rentrée 2010

Un état retraçant l'évolution des effectifs liée à la fréquentation des services périscolaires entre la fin de l'année 2008/2009 et la rentrée 2009/2010 montre que l'évolution des fréquentations de ces services est forte et constante.

Aujourd'hui les limites de l'accueil sur certains sites sont atteintes (Boult sur Suipe et Warmeriville notamment) car les bâtiments ne permettent plus l'accueil de nouveaux enfants notamment le midi sur ces sites dans des conditions satisfaisantes.

D'autre part, nous avons également des difficultés à recruter du personnel qualifié pour l'encadrement de la restauration scolaire car le créneau horaire intéresse peu le midi ; cela ne représente que 6/35^e d'un temps plein annualisé.

Aussi, le bureau et la commission proposent de débattre des 5 propositions suivantes pour leur mise en application éventuelle à la rentrée prochaine:

1. Inscription au demi-trimestre,
2. Inscription pour au minimum 2 jours par semaine,
3. Pas d'accueil occasionnel,
4. Paiement forfaitaire d'avance,
5. Non accueil des petites et moyennes sections des écoles maternelles en restauration scolaire.

L'assemblée devra se positionner rapidement afin que l'information soit diffusée suffisamment en amont pour que les parents concernés puissent prendre leurs dispositions pour la prochaine rentrée.

Concernant le point n°5, il est fait remarquer qu'il faudra être attentif au problème du transport car par exemple à ce jour les élèves de Saint Etienne sur Suipe, âgés de 3 et 4 ans sont scolarisés à Auménancourt et ils ne peuvent pas rentrer chez eux le midi car un regroupement pédagogique concentré ayant été mis en place.

La situation sera identique en 2011 avec le nouveau groupe scolaire de Warmeriville qui accueillera les élèves d'Isles sur Suipe et Heutrégiville.

Monsieur GILLE indique que la question à se poser c'est : « A qui le service doit-il servir ? »

Monsieur MARECHEAU indique que nous sommes victimes de notre succès et que ces propositions au moins sur les quatre premiers points n'appelle pas de commentaires particuliers car c'est souvent ce qui se pratique dans d'autres collectivités.

Concernant le cinquième point, il est dubitatif car la décision devra s'appliquer à tous, donc même à ceux qui ne laissent pas leurs enfants toute la journée de 7 h 30 à 18 h 30 dans nos services scolaires et périscolaires.

Toussaint 2010			
	Bazancourt	Warmeriville	Séjour
Semaine 43 du 25 au 29 octobre	Monstres en fripes	Monstres en fripes	/
Semaine 44 du 2 au 3 novembre (2 jours)	Monstres en fripes	Monstres en fripes	/

Noël 2010			
	Auménancourt	Boult sur Suipe	Séjour
Semaine 51 du 20 au 24 décembre	Raconte moi, Babouchka	/	/
Semaine 52 du 27 au 31 décembre	/	Un goûter presque parfait !	/

Il indique que la commission propose de n'ouvrir que 2 sites durant ces périodes (2009 : 3 sites) en maintenant un site en panier repas (Bazancourt) et un site en restauration « API » sauf pour Noël où un seul site sera ouvert alternativement entre Auménancourt et Boult sur Suipe.

	2009 : 3 sites	2010 : 2 sites
	3 sites comme en 2009	Cantine et panier repas
Coût/enft	29,33 €	23,58 €
Avantages	Proximité	Proximité
	Flexibilité dans les heures d'accueil	Flexibilité dans les heures d'accueil
	Choix des modes restauration.	Choix des modes restauration.
		Coût
Inconvénients	Coût	Transport : familles
	Petits groupes	

Cette solution est apparue à la commission comme la plus économique et la plus souple vis à vis des familles, d'autre part elle permet une dynamique plus intéressante au profit des enfants en termes de contenus d'activités, d'effectifs et de groupes d'âges.

M. GUREGHIAN présente ensuite les vacances d'été :

	Bazancourt	Warmeriville	Aumén.	Boult/Suippe	Sortie	Mini camp	Equitation 6/9 ans	Ados	Séjour
Sem.2 7 5 au 9 juillet	« sous les Gribouillis »				Disney	A définir	/	Mer Méditerranée	
Sem.2 8 12 au 16 juillet	« Kibossou » (les métiers de nos villages...)				/	/	/	Mer méditerranée	
Sem.2 9 19 au 23 juillet	« les routes du monde »				Flâneries musicales et rencontre intercentre	A définir	Boult + Aumén.	/	Equitation Neuville à Rémy
Sem.3 0 26 au 30 juillet	« ecolo sapiens »				Zigzag parc ou Sept Saulx	A définir	Baz/Warmeriville	Chant nature	/
Sem.3 1 2 au 6 août	« j'ai fait un rêve »		Fermé		Cinéma + Jimbaloo	A définir	/	Raid aventure	
Sem.3 2 9 au 13 août	« le montre du loch ness »	Fermé		Lac	A définir	/	3 jours au lac des Vieilles Forges		
Sem.3 3 16 au 20 août	« sportifs en piste »		Fermé		Piscine autre qu'à Reims ou accrobranche	A définir	/	/	
Sem.3 4 23 au 27 août	« zinzin et compagnie »		Fermé		Parc St Paul	/	/	/	

Soit :

4 sites ouverts jusqu'au 30 juillet 2009

2 sites ouverts du 2 août 2009 au 6 août 2009

1 site ouvert du 9 août 2009 au 27 août 2009.

Sont ensuite présentés les séjours et autres actions périscolaires à savoir :

- Au printemps 2010, un séjour de ski en commun avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bazancourt qui organise depuis 20 ans un séjour à la neige pour les enfants de 11 ans de la commune pour mieux mutualiser la charge.
- Un séjour à la mer durant les vacances d'été,
- Un raid aventure,
- Un séjour équitation à la Neuville Saint Rémy,
- Un mini séjour au lac des Vieilles Forges.

Concernant les adolescents, le programme est sensiblement le même que l'an passé.

L'enveloppe 2010 est d'environ 35 000 € avec des recettes évaluées à 12 800 €.

La commission a souhaité maintenir les actions en maîtrisant le budget global.

C'est ainsi que le séjour de voile n'a pas été reconduit pour 2010 et que d'autres actions ont été ajustées afin que la charge communautaire ne soit pas augmentée.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VALIDE le programme présenté par la commission et qui sera inséré dans le livret d'animation 2010.

N° 601
Compte rendu de la commission Jeunesse Enfance Education
Participations parentales 2010
Actions extrascolaires
25 pour

Pour faire suite à l'adoption du programme 2010 des actions extrascolaires, il est proposé de valider les participations parentales liées à ces actions à savoir :

PARTICIPATIONS PARENTALES ET TARIFICATIONS

Activités ADOS	Tarifs pour 2010		Tarifs appliqués en 2009	
	CCVS	Extérieur	CCVS	Extérieur
Accrobranche	18.00 €	25.00 €	16.00 €	21.00 €
Bowling	6.20 €	10.00 €	6.00 €	9.00 €
Chantier nature (24)	Gratuit	60.00 €	Gratuit	50.00 €
Cinéma	7.20 €	10.50 €	7.00 €	10.00 €
Karting	11.30 €	15.50 €	11.00 €	15.00 €
Karting sur glace	15.30 €	20.50 €	15.00 €	20.00 €
Laser game	10.00 €	16.00 €		
Match de basket	7.20 €	10.50 €	5.00 €	9.00 €
Match de hockey	7.20 €	10.50 €	5.00 €	9.00 €
Parc Attraction : Astérix	25.00 €	35.00 €	25.00 €	35.00 €
Patinoire	5.00 €	7.00 €	4.00 €	6.00 €
Soirée P'tit repas	7.20 €	10.50 €	6.00 €	9.00 €
Sortie Mac Do/Cinéma	11.00 €	15.00 €	10.00 €	14.00 €
Stade de France	26.00 €	40.00 €	25.00 €	40.00 €
Stage de karting	72.00 €	108.00 €	70.00 €	105.00 €
Séjours				
Séjour ski	370.00 €	520.00 €	360.00 €	505.00 €
Séjour mer	340.00 €	690.00 €	330.00 €	670.00 €
Raid aventure	97.00 €	129.00 €	94.00 €	125.00 €
Equitation	139.00 €	239.00 €	135.00 €	232.00 €
Mini séjour au lac (3j)	41.20 €	51.50 €	40.00 €	50.00 €

	Tarifs pour 2010		Tarifs appliquées en 2009	
	CCVS	Extérieur	CCVS	Extérieur
Prestations ADL				
Journée 1 ^{er} enfant	7.42 €	10.81 €	7.21 €	10.50 €
Journée 2 ^{ème} enfant	6.36 €	X	6.18 e	X
Journée 3 ^{ème} enfant	5.30 €	X	5.15 €	X
½ journée 1 ^{er} enfant	4.76 €	6.48 €	4.63 €	6.30 €
½ journée 2 ^{ème} enfant	4.24 €	X	4.12 €	X
½ journée 3 ^{ème} enfant	3.70 €	X	3.60 €	X
Garderie 7h30/8h00	1.20 €	X	1.00 €	X
Garderie 8h00/9h00	1.90 €	X	1.70 €	X
Garderie 17h00/18h00	1.90 €	X	1.70 €	X
Garderie 18h00/18h30	1.20 €	X	1.00 €	X
Repas Boulton	5.10 €	X	4.95 €	X
Repas Warmeriville	5.10 €	X	5.05 €	X
Panier repas/allergique	2.30 €	X	2.20 €	X
Journée été ADL	8.05 €	11.00 €	7.82 €	10.60 €
Equitation ADL été en plus coût de la semaine	28.30 €	42.00 €	27.00 €	40.00 €
Dépassement d'horaire pour départ tardif récurrent dans les services de garderie, extrascolaire et de crèche	14.40 €	la ½ h entamée/j		

Globalement, ces participations ont été augmentées de 3% entre 2009 et 2010 et certaines tarifications ajustées en fonction du coût des actions menées.

D'autre part, comme pour les actions périscolaires il est proposé de mettre en place un dépassement d'horaire d'un montant de 14,40 € par demi heure entamée et par jour pour les accueils tardifs récurrents après 18h30 au niveau des garderies extrascolaires et des accueils en crèche.

Concernant les séjours, il est proposé d'appeler aux familles le montant de la participation parentale dès le premier jour de l'action.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE les participations parentales 2010 et le dépassement d'horaire pour accueils tardifs tels que définis ci-dessus.

N° 602

Rémunération des personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires /
extrascolaires (centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions adolescents), non
titulaires à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2010
25 pour

Considérant qu'il convient de rémunérer les personnels éducatifs et d'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, centres de vacances, mercredis, actions en faveur des adolescents) non titulaires conformément à la réglementation en vigueur.

Il est donc proposé les éléments de rémunérations suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Tarif horaire unique assis sur l'indice brut 297 majoré 292 majoré de 10 % de congés payés (ou indice minimum légal de rémunération de la Fonction Publique Territoriale).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Pour les agents non titulaires

Statuts	Indices	Proposition Pour 6 h de travail par jour	Valeur indicative actuelle
Contrat d'engagement éducatif	Brut : 297 Majoré : 292	(Valeur horaire de l'indice majoré 292 x 2,20)	19,45 €
Non diplômé	Brut : 297 Majoré : 292	(valeur horaire de l'indice majoré 292 x 6)	53,04 €
Stagiaire BAFA	Brut : 305 Majoré : 296	(valeur horaire de l'indice majoré 296 x 6)	53,52 €
Titulaire BAFA	Brut : 314 Majoré : 303	(valeur horaire de l'indice majoré 303 x 6)	54,78 €
Spécialisé BAFA ou Assistant sanitaire	Brut : 324 Majoré : 309	(valeur horaire de l'indice majoré 309 x 6)	55,86 €
Directeurs et directeurs adjoints (non BAFD)	Brut : 347 Majoré : 325	(valeur horaire de l'indice majoré 325 x 6)	58,80 €
Directeurs et directeurs adjoints (BAFD)	Brut : 364 Majoré : 338	(valeur horaire de l'indice majoré 338 x 6)	61,14 €

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Pour l'encadrement à la demi-journée, la rémunération sera divisée par 2.

GARDERIES EXTRASCOLAIRES

Pour les agents non titulaires à temps non complet

Par heure de garderie du matin et/ou du midi (restauration scolaire) et/ou du soir	Indice : Brut : 287 Majoré : 292	Valeur horaire de l'indice majoré 292	8,84 €
--	--	---------------------------------------	--------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

SUPPLEMENT MINI CAMPS + SEJOURS

Pour les agents non titulaires à temps non complets

Par nuitée travaillée	Indice : Brut : 287 Majoré : 292	Valeur horaire de l'indice majoré 292 x 1,27	11,23 €
-----------------------	--	--	---------

A cette rémunération s'ajouteront 10% pour congés payés.

Aucun agent ne pourra recevoir une rémunération inférieure à l'indice minimum légal défini pour la Fonction Publique Territoriale.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2010 de cette nouvelle grille de rémunération pour les dits personnels.

N° 603

Modification du tableau des effectifs communautaires
25 pour

Compte tenu des besoins de la crèche « Les P'tits Boult » à Boult sur Suipe, qui depuis son ouverture fonctionne en sous effectif de personnels, il y a nécessité d'en compléter l'encadrement en ouvrant un poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe ou d'Agent social de 2^{ème} classe à temps complet.

Compte tenu du dossier présenté, il est demandé qu'il soit possible d'augmenter le nombre d'enfants à accueillir pour majorer les recettes, ce qui nécessite de solliciter la modification de l'agrément de la crèche de Boult sur Suipe auprès de la PMI en passant l'effectif accueilli à 25 enfants (20 actuellement).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

- Création au 1^{er} novembre 2009 d'un poste d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe ou d'Agent social de 2^{ème} classe, à temps complet, plus heures supplémentaires.

N° 604
Compte rendu de la commission développement économique
du 14 octobre 2009

Monsieur Guy RIFFÉ, Vice - Président en charge du développement économique fait le point sur la réunion qui s'est tenue le 14 octobre dernier concernant l'appel à projet pour l'aménagement et le développement de la partie commerciale de la Zone d'Activités du Val des Bois. Il indique que la commission a entendu les deux candidats :

- Intermarché et Super U.

Les deux dossiers présentent des problématiques différentes qui nécessitent des suppléments d'informations qui leur seront demandés suite aux remarques formulées par le cabinet AID, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay et d'autres conseillers communautaires.

La commission sera réunie afin d'analyser une dernière fois le dossier des 2 candidats et les réponses apportées aux ultimes questions et émettre un avis qui sera proposé au Conseil Communautaire du 14 décembre 2009.

Monsieur RIFFÉ rappelle que le foncier est en voie d'acquisition (premier point de l'ordre du jour) et que les fouilles archéologiques doivent être réalisées prochainement.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 605
Plan de Prévention des Risques Technologiques CRISTANOL
25 pour

Monsieur le Président présente à l'assemblée, le Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à CRISTANOL.

Il indique que l'enquête publique se déroule actuellement.
Le commissaire-enquêteur recevant :

A la Mairie de Bazancourt

Le Lundi 5 octobre de 13h à 16h
Le Lundi 12 octobre de 13h à 16h
Le Mercredi 4 novembre de 13h à 16h

A la Mairie de Pomacle

Le Mardi 20 octobre de 13h à 16h
Le Mardi 27 octobre de 13h à 16h

Les documents ont été envoyés aux différentes collectivités pour une parfaite information.

Il demande à l'assemblée si des remarques particulières sont à formuler.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EMET un avis favorable au Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à CRISTANOL.

N° 606

Renouvellement du prêt à court terme de 500 000 € mis en place pour le lotissement de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois
25 pour

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prêt à court terme initié en 2007 d'un montant de 500 000 € arrive à échéance en décembre 2009.

Il convient donc que le capital soit remboursé.

Néanmoins, à ce jour, la vente des terrains pour environ 100 000 € ne permet pas d'équilibrer l'opération.

Il propose alors de renouveler pour une période de 12 mois cet emprunt de 500 000€ dans l'attente de la vente de plusieurs parcelles qui pourrait rembourser définitivement cet emprunt.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

AUTORISE le Président à souscrire un nouvel emprunt de 500 000€ à court terme sur 12 mois aux conditions du marché.

N° 607

Admission en non valeur
25 pour

M. le Président présente à l'assemblée l'état de non valeur d'un montant de 10,75 € correspondant à des produits liés au Service JEUNESSE ENFANCE EDUCATION à savoir :

Titre 320/2007	de	4,00 €
Titre 817/2008	de	0,10 €
Titre 818/2008	de	0,40 €
Titre 984/2008	de	0,40 €
Titre 36/2008	de	010 €
Titre 896/2008	de	4.05 €
Titre 1046/2008	de	<u>1.70 €</u>
TOTAL		10.75 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE de l'inscription en non valeur de la somme de 10.75 € correspondant aux titres énoncés ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 654 du budget 2009.

N° 608
Délégations exercées par le Bureau Communautaire

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008 à savoir :

- Délibération B27 du 19 octobre 2009

Afin d'ajuster le budget 2009,

Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges

Article 6419	Remboursement sur rémunération	<u>+ 1 526</u>
TOTAL		+ 1 526

Chapitre 70 Ventes de produits

Article 7066	Redevances et droits des services à caractère social	+ 660
Article 7067	Redevances et droits des services à caractère social et périscolaire	<u>+ 46 327</u>
TOTAL		+ 46 987

Chapitre 73 Impôts et taxes

Article 7311	Contributions directes	<u>+ 5 417</u>
TOTAL		+ 5 417

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

Article 74832	Attribution F.D.T.P.	- 23 288
Article 74718	Autres participation Etat	<u>- 37 000</u>
TOTAL		- 60 288

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

Article 758	Produits divers de gestion courante	<u>+ 4 365</u>
TOTAL		+ 4 365

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Article 773	Mandats annulés	+ 1 982
Article 7788	Autres produits exceptionnels	<u>+ 11</u>
TOTAL		+ 1 993

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT **0**

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 60612	Energie Electricité	+ 4 000
Article 60613	Chauffage urbain	+ 9 000
Article 60618	Autres fournitures non.....	+ 1 000
Article 60623	Alimentation	+ 4 000
Article 60631	Produits d'entretien	+ 6 000
Article 60632	Fournitures de petits équipements	+ 3 000
Article 6064	Fournitures administratives	+ 1 900
Article 6135	locations de mobiliers	+ 4 000
Article 61522	Entretien des bâtiments	- 2 000
Article 61523	Entretien voies et réseaux	- 2 000
Article 61551	Entretien et réparations matériels....	+ 1 000
Article 61558	Entretien et réparations autres matériels	- 1 000
Article 6156	Maintenance	+ 2 000
Article 616	Assurances	+ 1 000
Article 6188	Autres frais divers	+ 1 000
Article 6226	Honoraires	+ 100
Article 6227	Frais d'actes et de contentieux	+ 7 261
Article 6232	Fêtes et cérémonies	+ 4 000
Article 6238	Divers	+ 2 000
Article 6247	Transports collectifs	+ 2 000
Article 6251	Voyages et déplacements	+ 1 000
Article 6261	Frais d'affranchissement	+ 1 000
Article 6282	Frais de gardiennage	+ 1 400
Article 62878	Remb.de frais à d'autres organismes	<u>+ 8 000</u>

TOTAL **+ 59 661**

Chapitre 012 Charges de personnel

Article 6332	FNAL	+ 200
Article 6336	Cotisations CNFPT/CDG	+ 600
Article 64111	Personnels titulaires	+ 6 000
Article 64131	Personnels non titulaires	+ 4 000
Article 64168	Autres personnels d'insertion	+ 33 000
Article 6417	Rémunérations des apprentis	+ 5 000
Article 6451	Cotisations URSSAF	+ 7 000
Article 6453	Cotisations caisses de retraite	+ 6 000
Article 6454	Cotisations ASSEDIC	+ 600
Article 6455	Cotisations des personnels	- 1 800
Article 6456	Versement FNC SP	+ 900
Article 6458	Cotisations aux autres organismes	<u>- 400</u>

TOTAL **+ 61 100**

Chapitre 022 Dépenses Imprévues **- 120 761**

Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Article 673	Titres	- 100
Article 6712	Amendes fiscales et pénales	+ 100
TOTAL		0

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 0

- Délibération B28 du 19 octobre 2009

Afin d'ajuster le budget 2009

Il est décidé de procéder aux ajustements et virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT**RECETTES****Op.000 Financières**

Article 10222	FCTVA	+ 4 916
TOTAL		+ 4 916

Op.10008 Equipements sportifs de loisirs CCVS

Article 1328	Autres subventions d'équipements	(CAF)	- 1 718
TOTAL			- 1 718

Op.999 opérations non individualisées

Article 1312	Subv. d'investissement transférable (Région)	- 1 599
Article 1314	Subv. d'équipement transférable(Communes)	+ 4 189
Article 1318	Subv. d'équipement transférable(CAF)	+ 2 087
TOTAL		+ 4 677

TOTAL + 7 875

DEPENSES**Op.10003 Accueil jeune enfance du secteur Ouest**

Article 2184	Mobiliers	- 6 420
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	- 845
TOTAL		- 7 265

Op. 10005 Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est

Article 2033	Frais d'insertion	+ 8 205
Article 2111	Terrains nus	+ 530
Article 2313	Immobilisations en cours	- 12 955
TOTAL		+ 21 690

Op. 10006 Travaux d'entretien de la rivière Suipe

Article 2031	Frais d'études	- 688
Article 2033	Frais d'insertion	+ 688
TOTAL		0

Op.10008 Equipements sportifs de loisirs CCVS

Article 2315	Immobilisations en cours	- 6 550
TOTAL		- 6 550

Op.999 opérations non individualisées

Article 2031	Frais d'études	- 1 956
Article 2033	Frais d'insertion	+ 1 956
Article 2111	Terrains nus	+ 9 483
Article 2115	Terrains bâtis	- 9 483
Article 2312	Immobilisations en cours	+ 1 170
Article 2313	Immobilisations en cours	- 1 170
TOTAL		0

TOTAL + 7 875

- Délibération B29 du 19 octobre 2009

Afin d'ajuster le budget 2009

Il est décidé de procéder aux réductions et virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Article 023	Virement à la section d'investissement	- 243 411
TOTAL		- 243 411

RECETTES

Article 7015	Vente de terrains aménagés	- 243 411
TOTAL		- 243 411

INVESTISSEMENT**RECETTES**

Article 021	Virement de la section de fonctionnement	- 243 411
Article 1641	Emprunts	+ 243 411
TOTAL		0

N° 609

Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- Une convention a été passée en date du 23 septembre 2009 entre Monsieur le Président de l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA MARNE (UDSP 51) 18 rue Laurent Déramez à Reims d'une part, et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO d'autre part, concernant la formation à la Prévention et aux Secours Civiques de niveau 1 de Monsieur Hubert HARDY pour une durée de 12 heures qui se déroulera les 26 et 27 octobre 2009.
(arrêté 2009/94 du 13 octobre 2009)

N° 610

Mise en place d'une commission Transport
25 pour

Afin de pouvoir mettre en place à titre expérimental une liaison routière de rabattement entre les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, certains sites (cabinets médicaux, centres commerciaux,...) et la gare SNCF de Bazancourt, il est proposé la mise en place d'une commission de réflexion qui précisera les modalités de cette future desserte expérimentale.

Après un tour de table, il est proposé la composition suivante :

Membres :

Monsieur Patrice MOUSEL
Monsieur Guy RIFFE
Monsieur Jérôme GILLE
Monsieur Yannick KERHARO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VALIDE cette proposition étant entendu que d'autres membres non présents ce soir pourront s'y rattacher.

N° 611

Informations diverses

Le Conseil Communautaire est informé des points suivants :

➤ **Vœux**

Ils sont programmés le 20 janvier 2010 à 18 h 30.

➤ **Transports MOISSONS, ZA val des Bois**

La signalisation réglementaire a été mise en place, la Gendarmerie désormais applique les arrêtés municipaux et a déjà verbalisé.

L'entreprise MOISSONS s'est engagée par ailleurs à viabiliser sa parcelle très rapidement.

➤ **Commémoration du 5 décembre 2009**

La Journée d'hommage national aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats frontaliers Tunisie et Maroc sera organisée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe le 5 décembre 2009 à 11 h 00 en collaboration avec la section de Bazancourt de l'Union Nationale des Combattants. Cette commémoration sera désormais organisée au Monument aux Morts de Bazancourt, commune siège de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

➤ **Pôle scolaire sportif et de services du secteur Est**

Les offres seront remises pour le 2 novembre 2009.

Quarante-trois questions ont été posées.

Il n'y aura pas de Commission d'Appel d'Offres sur ce dossier car la réglementation ne le prévoit pas sous cette forme-là. Cependant ce dossier, après avoir été analysé par l'équipe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, sera soumis à la commission Patrimoine puis au Conseil Communautaire.

Ayant entendu cet exposé,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

en prend bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures le lundi 26 octobre 2009

§§§§§§§§§§